



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT NUMÉRO 613-19

AVIS DE PROMULGATION

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le règlement suivant :

**613-19 Règlement fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation, abrogeant et remplaçant le Règlement 554-16**

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à [www.shannon.ca](http://www.shannon.ca) ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 9 avril 2019, conformément à la Loi.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 9<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2019**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA